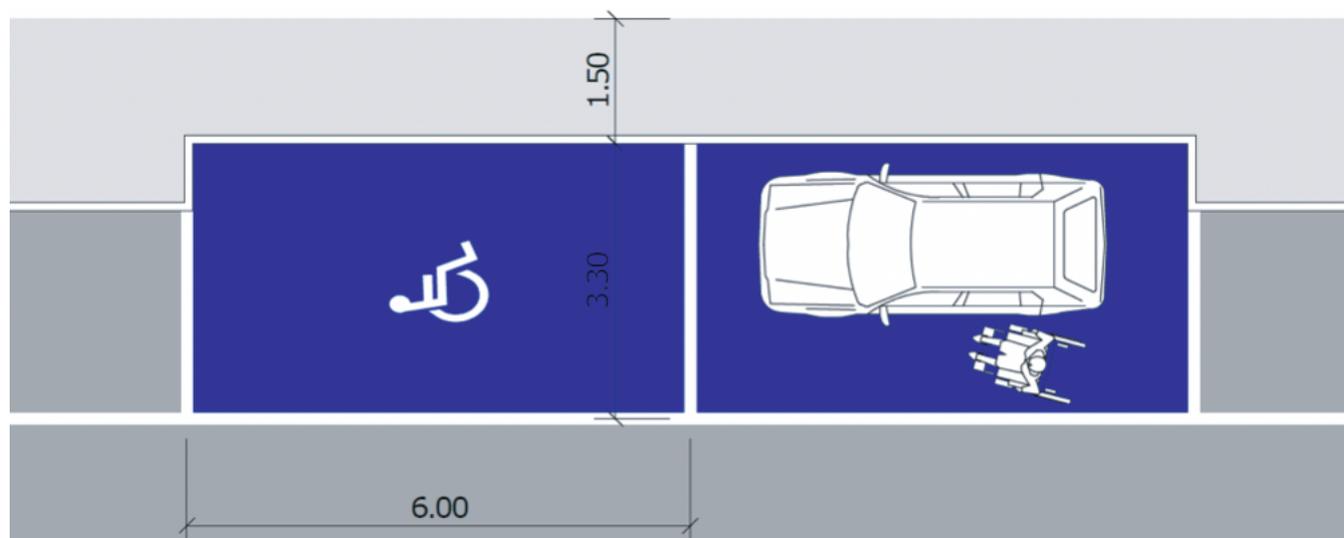


Comment créer un emplacement de parking de bout à bout

Il faut prévoir au moins 1 emplacement réservé pour personnes handicapées dans le parking de l'établissement et 1 supplémentaire par tranche de 50 emplacements. Les emplacements doivent être à proximité immédiate de l'entrée.



L'emplacement doit répondre aux normes suivantes:

- Largeur : 330 cm x longueur 600 cm .
- Hauteur libre : 220 cm. (en intérieur)
- Le revêtement doit être stable, non glissant, sans devers ou pente supérieure à 2 %.
- L'emplacement est de plain-pied avec l'entrée du site pour faciliter l'accès

L'emplacement doit être signalé par ce logo:



Avec le soutien de



Besoin d'un conseil?

info@accessandgo-abp.be